



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022

Le 5 décembre deux mil vingt-deux à 19 heures 30, le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel CONSTANT, Maire.

Ont été prises les délibérations* suivantes :

Numéro	Nomenclature	Intitulé
2022-033b	1.3	SDE07- Convention traversée enfouissement réseaux électroniques
2022-034	7.1	M57 – délibération rectificative nomenclature budgétaire développée
2022-035	7.1	M57 – délibération rectificative mandatement dépenses investissement BP 2023
2022-036	7.1	Admissions en non-valeur
2022-037	9.1	CDG07- Adhésion médecine préventive à compter du 1/01/2023
2022-038	7.6	Convention frais de scolarité – écoles publiques de Privas
2022-039	5.7	SDE07 - Convention groupement pour audit énergétique
2022-040	5.7	CAPCA/CLECT Approbation rapport n°1 – centre aquatique CAP'AZUR
2022-041	5.7	CAPCA/CLECT Approbation rapport n°2 - Attributions de compensation

(*consultables intégralement sur le site de la commune www.flaviac.fr)